

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE L'AUBE
VILLE DE TROYES

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FEVRIER 2009

<p align="center">Certifié exécutoire à la date du 17 FEV, 2009 Pour le MAIRE, et par délégation Le Directeur Général des Services</p>
--



Alain BENEDETTI

Date de convocation et d'affichage : 6 février 2009

La séance, présidée par Monsieur le Maire, est ouverte à 19h30.

Sont présents :

M. François BAROIN / Maire

M. Mmes BERTAIL, BOISSEAU, CARVALLO, CHEVALIER, DENIS, LE CORRE, LE SAINT, MANDELLI, MENUET, MORIN, PATELLI, PHILIPPON, ROUVRE, SEBEYRAN / Adjoints

M. Mmes BAULAND, BERTHELOT, BEURY, CARSENTI, COUROT, COUSU, DE FAUP, DEHARBE, DEHAUT, DELPLANQUE, DIFALLAH, GAILLOT, GARIGLIO, GRANDPIERRE, HELIOT-COURONNE, HONORE, LEYMBERGER, MALARMEY, MARASSE, MARTINET, MYARA, ROYER, RUDENT, SOMSOIS, SUBTIL, ZWOLSKI, SYDOR, VIARDIN, ZAJAC / Conseillers Municipaux

Sont excusés et ont donné pouvoir :

M. BRET à Mme PHILIPPON, M. BAUDOUX à Mme GAILLOT, Mme COLFORT à M. CHEVALIER, M. SERRA à M. SOMSOIS

Absent :

M. GONCALVES

Le Conseil Municipal choisit comme secrétaire de séance Mme Aïda DIFALLAH.

DELIBERATION N° 20	APPROBATION DE LA REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME
RAPPORTEUR	M. Hervé Somsois

Nombre de membres : 49		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non participation
44	48	47	1		

Le rapport est adopté à la majorité, étant précisé qu'un conseiller municipal a voté Contre.

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FEVRIER 2009

PLAN LOCAL D'URBANISME
Approbation de la procédure de révision simplifiée numéro 1

Exposé :

Par délibération du 28 septembre 2008, le conseil municipal a prescrit une révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme dans le secteur de l'avenue De Lattre de Tassigny. Cette révision porte sur la réduction de l'espace vert repéré à conserver au titre de l'article L 123-1 alinéa 7 du Code de l'Urbanisme, afin de permettre l'extension de la maison de retraite ORPEA (Résidence de l'Europe), sise 15 avenue Maréchal de Lattre de Tassigny comprenant la création d'une unité de traitement Alzheimer.

Une concertation préalable a été lancée avec la mise à disposition d'un dossier et d'un registre à la Direction de l'Urbanisme. Aucune remarque n'a été formulée sur ce projet.

Conformément aux dispositions du Code de l'Urbanisme, une enquête publique a été lancée du 8 décembre 2008 au 7 janvier 2009 et Monsieur Geslin, commissaire enquêteur, a donné un avis favorable le 12 Janvier 2009.

La délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie durant 1 mois, d'une mention dans un journal diffusé dans le département et d'une publication au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le dossier de PLU approuvé pourra être consulté du lundi au vendredi à la Direction de l'Urbanisme de la Ville de Troyes, Hôtel du Petit Louvre.

Décision :

Il vous est proposé :

- **d'approuver le Plan Local d'Urbanisme révisé pour le secteur sus visé.**

Ville de Troyes

ENQUETE PUBLIQUE
relative à la révision simplifiée
du PLAN LOCAL D'URBANISME
Maison de retraite 15 avenue Maréchal de Lattre de Tassigny

CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE-ENQUETEUR

Je n'ai reçu aucune observation de la part du public, au cours de l'enquête.

Je considère, ainsi que je l'ai exprimé dans mon rapport, que la réduction, à environ 1000 m², de la superficie de l'« espace boisé classé » existant au Nord-Est de la propriété de l'ORPEA ne sera pas préjudiciable au paysage urbain.

Cette réduction de superficie permettra, par ailleurs, la réalisation de l'agrandissement de la Maison de Retraite, et la création d'une unité Alzheimer, souhaitées par toutes les instances locales.

C'est la raison pour laquelle je donne, sans réserve, un avis favorable à l'opération projetée.

Dressé par Jacques GESLIN
Commissaire-enquêteur,
Le 12 Janvier 2009

